

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre

Fourniture et installation mobilier médiathèque

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : mairie de Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Numéro national d'identification :
Siret : 21850239300019.
Ville : Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Code postal : 85292.
Groupe ment de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Audrey Audebeau.
Adresse mail du contact : mairie@saintlaurentsursevre.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 51 67 81 44.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Techniques d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 16 décembre 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : fourniture et installation mobilier, médiathèque de Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Code CPV principal : 39130000-2.
Type de marché : fournitures.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier.
Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot : mobilier de bibliothèque (rayonnage,...) - espace consultation.
Code CPV principal : 39155000-3.
Lieu d'exécution du lot : Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier.
Description du lot : mobilier de bureau et de travail, espaces internes (atelier/réserve et bureau) et salle d'animation.
Code CPV principal : 39130000-2.
Lieu d'exécution du lot : Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier.
Description du lot : mobilier de confort et de travail pour les adultes, espace consultation et salle d'animation.
Code CPV principal : 39155100-4.
Lieu d'exécution du lot : Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier.
Description du lot : mobilier de confort enfants, espace consultation et salle d'animation.
Code CPV principal : 39155100-4.
Lieu d'exécution du lot : Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier.
Description des lots : mobilier extérieur (terrasse et kiosque).
Code CPV principal : 39142000-9.
Lieu d'exécution du lot : Saint-Laurent-sur-Sèvre.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Commune de Challans

Construction d'un bassin tampon de rétention en amont du PR du Bois du Breuil

AVIS RECTIFICATIF

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Challans, 85302 Challans.
Numéro national d'identification : Siret : 218 501 478 00209.
Groupe ment de commande : non.
Section : Identification du marché
Intitulé du marché : construction d'un bassin tampon de rétention en amont du PR du Bois du Breuil.
Code CPV principal : 45220000-5.
Type de marché : travaux.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : assainissement.
Critères d'attribution : voir RC.
Section : Informations rectificatives
Information rectificative : report de la date limite de remise des offres au 13 janvier 2025.

Ville des Herbiers

Acquisition de véhicules pour le centre technique municipal

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Acheteur :
Nom : ville des Herbiers.
Siret : 218 501 096 000 18.
Groupe ment d'acheteurs : non.
Communication :
Profil d'acheteur : www.marches-securises.fr
L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact administratif : service commande publique, 02 51 91 07 67.
Contact technique : questions écrites à poser sur : www.marches-securises.fr
Procédure : procédure adaptée ouverte.
Techniques d'achat : marché ordinaire.
Date et heure limites de remise des plis : 27 novembre 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Négociation possible : oui.
Variantes : autorisées.
Intitulé : acquisition de véhicules pour le centre technique municipal.
Type : fournitures.
Lieu de livraison : centre technique municipal des Herbiers.
Tranches : non.
PSE : non.
Lots :
Marché alloti : oui.
Lot 1 : acquisition de deux camions bennes (3,5 T).
Lot 2 : acquisition d'un utilitaire tôle 100 % électrique.
Renseignements :
Visite obligatoire : non.
Date d'envoi de l'avis : 8 novembre 2024.
Les informations ci-dessus sont détaillées dans le règlement de consultation.

Ville du Poiré-sur-Vie

Aménagement et viabilisation du quartier d'habitation l'Idonnière

PROCÉDURE ADAPTÉE

1 - Organisme qui passe le marché : ville du Poiré-sur-Vie, 4, place du Marché, CS 70004, 85170 Le Poiré-sur-Vie, tél. 02 51 31 80 14.
Siret : 21850178100072.
2 - Mode de passation du marché : Procédure adaptée conformément à l'article 2123-1 du Code de la commande Publique.
3 - Objet du marché : aménagement et viabilisation du quartier d'habitation l'Idonnière.
3 - Zac Multi-site :
Lot 1 : terrassement, assainissement, voirie.
Lot 2 : espaces verts, clôtures.
Le début des travaux prévu en avril 2025.
La fin des travaux est prévue le 30 septembre 2025.
Les codes CPV :
Lot 1 : terrassements, assainissement, voirie.
Codes principaux :
4512500-0 : Travaux de terrassement.
45232410-9 : Travaux d'assainissement.
Codes supplémentaires :
45234116-2 : travaux de construction de voies.
45233260-9 : travaux de chemins piétonniers.
45233290-8 : installation de panneaux de signalisation.
45232130-2 : travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales.
45232411-6 : travaux de construction de canalisations d'eaux usées.
45232454-2 : travaux de construction de bassins d'eaux pluviales.
Lot 2 : espaces verts, clôtures.
Code principal : 45112700-2 : Travaux d'aménagements paysagers.
4 - Dossier à retirer :
Téléchargement gratuit sur le site : <https://www.marches-securises.fr>
5 - Date limite de remise des offres : le 6 décembre 2024 à 12 h 00.
6 - Lieu de remise des offres :
Les dossiers devront être déposés via la plateforme : <https://www.marches-securises.fr>
7 - Justificatifs à produire : voir le règlement de consultation.
8 - Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction descripteurs énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- valeur technique : 60 % comprenant la compréhension du projet, la méthodologie technique, le planning d'exécution, la protection de l'environnement et les faibles nuisances, fiches techniques et note technique de prédimensionnement,
- prix des prestations : 40 %.
9 - Délai de validité des offres : 120 jours.
10 - Renseignements : toute demande d'information(s) complémentaire(s) devra être formulée par écrit (au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres) par l'intermédiaire de la plateforme : www.marches-securises.fr
11 - Date d'envoi à la publication : le 12 novembre 2024

Avis administratifs

Préfet de la VENDÉE

Modification du tracé de la RD 4

bourg de Venansault

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2024-DCPATE-562 du 18 octobre 2024, il sera procédé en mairie de Venansault, pendant 16 jours consécutifs, du mardi 26 novembre 2024 à 9 h 00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 11 décembre 2024 à 17 h 30 (heure de clôture de l'enquête), à une enquête publique conjointe portant sur :
- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) pour le projet porté par la commune de Venansault et visant à modifier le tracé de la RD 4 dans le bourg, au niveau de l'intersection de la rue de l'Ouche-Cornue et de la rue de Lattre-de-Tassigny ;
- l'enquête parcellaire destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, ainsi qu'à la détermination des immeubles à exproprier pour la réalisation de ce projet.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif à cette enquête sera :
- déposé en version papier à la mairie de Venansault afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet,
- consultable sur le site internet des services de l'Etat en Vendée : www.vendee.gouv.fr ;
rubrique : « publications - enquêtes publiques et consultations du public » ; liste déroulante : « commune de Venansault ».
M. Gérard Spanier, inspecteur manager développement en retraite, et M. Gérard Allain, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite, sont désignés par le tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête, respectivement en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant. M. Spanier se tiendra à la disposition du public, en mairie de Venansault, aux dates et horaires suivants :
- mardi 26 novembre 2024 de 9 h 00 (ouverture de l'enquête) à 12 h 30 ;
- mercredi 11 décembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 30 (clôture de l'enquête).
Les observations du public pourront également être adressées à l'attention expresse du commissaire enquêteur :
- par écrit au siège de l'enquête : mairie de Venansault, place de la Prépoise, 85190 Venansault ;
- ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee@orange.fr (indiquer précisément dans l'objet du courriel : « enquête publique - tracé de la RD 4 - Venansault »).
Le présent avis et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Vendée (à la même adresse que le dossier d'enquête) au moins 8 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de la mairie de Venansault au 02 51 07 37 84 ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@venansault.com
S'agissant de l'enquête parcellaire, la publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :
« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifié aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.
Le propriétaire et l'usurfruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.
Les autres intéressés sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet, en préfecture de la Vendée et en mairie de Venansault, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique la modification du tracé de la RD 4 dans le bourg de Venansault, ou une décision de refus motivée ;
- un arrêté préfectoral déclarant la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation dudit projet.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Enquête publique sur la révision générale du Plan local d'urbanisme de Thorigny

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2024-A-110 du 7 octobre 2024, M. le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Thorigny.
À cet effet, M. Gérard Guimbretière a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif, et M. Gérard Spanier, commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera pendant 32 jours, du 12 novembre 2024 à 14 h 00 au 13 décembre 2024 à 12 h 00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (8, rue de la Forêt), siège de l'enquête.
Le dossier du projet, sous format papier et dématérialisé, sera mis à la disposition du public, pour consultation, à la mairie de Thorigny, pendant la durée de l'enquête publique. Ce même dossier sera aussi consultable sur un poste informatique dans cette mairie. En outre, la version dématérialisée du dossier sera également consultable sur le site de la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public à la mairie de Thorigny (8, rue de la Forêt), les :
- mardi 12 novembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 19 novembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 5 décembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 13 décembre 2024, de 9 h 00 à 12 h 00.
Horaires d'ouverture de la mairie de Thorigny : lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30, mardi : 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 00 à 17 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à : M. le Commissaire enquêteur de la révision du PLU, mairie de Thorigny, 8, rue de la Forêt, 85480 Thorigny ou par mail à l'adresse suivante : revisionplu@thorigny-vendee.fr
Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Mme Nathalie Monjaret, chef de projet planification urbaine à La Roche-sur-Yon Agglomération, au 02 51 47 47 51.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie de Thorigny, 8, rue de la Forêt (pendant les travaux de la mairie), puis au 1, place de l'Eglise, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune pendant un an.

Le Président.

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Vie des sociétés

G.B. Avocats

CERFRANCE

Société d'avocats
27, boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 46 03 03

QUEST DÉBOUCHAGE
SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : 2, chemin de Traverse Boufféré
85600 MONTAIGU-VENDÉE
892 712 548 RCS La Roche-sur-Yon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte sous seing privé en date à La Roche-sur-Yon (Vendée) du 30 septembre 2024, enregistré à La Roche-sur-Yon le 29 octobre 2024, dossier 2024 00070864, référence 8504P01 2024 A 03367, M. Jean-Jacques Gilbert, demeurant à Mesnard-la-Barotière (Vendée), 1, La Boule, a vendu à la SAS Gilbert TP, dont le siège est à Mesnard-la-Barotière (Vendée), 12, La Boule, un fonds de commerce de travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, exploités à Mesnard-la-Barotière (Vendée), La Boule, comprenant les éléments incorporels et corporels, moyennant le prix global de trois cent soixante quinze mille euros.
Entrée en jouissance au 30 septembre 2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au cabinet "C & B Avocats", 27, boulevard Briand, La Roche-sur-Yon (Vendée), où domicile

In Extenso

Experts-Comptables LES HERBIERS

TP HERBRETAIS
SAS au capital de 8 000 euros
Siège social :
15, route de La Roche-sur-Yon
La Vincère
85500 LES HERBIERS
511 374 159 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS
Aux termes et à compter d'une décision unanime du 18 octobre 2024, il résulte que la société Er Holding, SARL au capital social de 2 000 euros, dont le siège social est situé au 15, route de La Roche-sur-Yon, la Vincère, 85500 Les Herbiers, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 929 966 026, a été nommée directrice générale pour une durée illimitée, sans pouvoir excéder celle du président.

A.S.P.B.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue Belle-Allée
85290 MORTAGNE-SUR-SÈVRE
RCS 984 036 830 La Roche-sur-Yon

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes des décisions de l'associé unique du 29 juin 2024, il résulte que le siège social a été transféré à Mortagne (85290), 4, rue Belle-Allée à compter du 29 juin 2024.
L'article 4 "siège" a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de La Roche-sur-Yon.

réseau france marchés.com

La centrale des marchés
Par MEDIALEX

Développez votre activité en consultant gratuitement les marchés publics

lacentraledesmarchés.com

ouest france

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottereau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffat.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffière, M. Sébastien Grosmaître.

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média, tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr
Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

PEFC

Tirage du jeudi 14 novembre 2024 : 465 748

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Autres légales

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE À TITRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 18 juillet 2011, Mme Marcelle Denise Marie Armande Ardouin, en son vivant retraitée, demeurant à Les Lucs-sur-Boulogne (85170), 273, rue Richelieu Foyer So-leil n° 3, née à Saligny (85170), le 9 mars 1930, veuve de M. René Marcel Abel Marie Audureau et non remariée, est décédée à La Roche-sur-Yon (85000) (France), le 19 juin 2024 a consenti des legs à titre universels. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sicard Fabienne, notaire associé de la société civile professionnelle Fabrice Chabot, Fabienne Sicard, Jean-François Olivier, Karine Bulteau et François Brosset, notaires associés, titulaire d'un office notarial à 85170 Le Poiré-sur-Vie, 2, rue des Landes, le 4 septembre 2024, ainsi qu'un acte complémentaire suivant acte reçu par Me Fabienne Sicard, notaire soussignée, le 30 octobre 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Fabienne Sicard, notaire à Le Poiré-sur-Vie (85170), 2, rue des Landes, référence CRPCEN : 85078, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis
La Gérance.

CERFRANCE

CHANGEMENT DE NOM
M. Proust Alexis né le 3 janvier 2001 à 37100 Chambray-lès-Tours, demeurant 57, rue des Fosses Rouges, Château-d'Olonne, 85180 Les Sables-d'Olonne, agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Genêt.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Santé

Rien ne doit être demandé pendant le congé de maternité

Un patron ne doit rien demander à une salariée en congé de maternité, a indiqué la Cour de cassation.
Une secrétaire de direction, absente pour congé de maternité puis parental, se plaignait d'avoir été sollicitée. Le patron répliquait qu'il s'agissait d'aider sa remplaçante.
Les prud'hommes et la cour d'appel avaient rejeté les réclamations de la salariée, mais la Cour de cassation a tranché que le manquement à l'obligation de suspendre toute prestation de travail justifie une indemnisation.
(Cass. Soc, 4.9.2024, M 22-16.129).

Greffes des Tribunaux de Commerce

Mail : contactjudiciaire@gtc-larochesuryon.fr
Internet : www.infogreffe.fr
www.greffe-tc-larochesuryon.fr
Tél. 02 51 37 67 05